

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 69 portant promulgation de l'arrêté ministériel du 30 juin 1951 rendant obligatoire, dans la Métropole, l'usage de la 7e édition 1949 du nouveau Codex Pharmaceutique.

n° 69

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
24 janvier 1952

Numéro JO
n° 3 du 01/03/1952

Date du numéro
1 mars 1952

VISAS

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable au Territoire par décret du 18 juin 1884

Vu la circulaire ministérielle n° 243/S du 26 octobre 1937

Vu l'arrêté ministériel du 50 juin 1951 rendant obligatoire, dans la Métropole, l'usage de la 7e édition 1949 du nouveau Codex Pharmaceutique

Vu la circulaire ministérielle- n° 135/S du 9 janvier 1952,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Les dispositions de l'arrêté ministériel du 30 juin 1951, rendant obligatoire, dans la Métropole, l'usage de la 7e édition 1949 du nouveau Codex Pharmaceutique, sont applicables au Territoire de la Côte Française des Somalis.

Art. 2

— Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Par déléation :Le Secrétaire général.CHAMBOREDON.